

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14607

présenté par
Mme Autain

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

L'âge d'équilibre est l'un des des sujets - malheureusement - récurrents de ce texte de loi. Cet alinéa vient rappeler que l'âge d'équilibre est bien présent dans ce projet, c'est d'ailleurs la pierre angulaire du texte. Le coefficient d'ajustement que peut modifier le CA de la CNRU permet d'augmenter la décote en cas de départ pré-âge d'équilibre applicable à la génération. En effet, le point ne baisse pas, mais avec cet alinéa et cette mesure, le CA de la caisse - ou le gouvernement par décret en cas d'absence de délibération - pourra augmenter considérablement la décote et repousser l'âge d'équilibre. Si l'âge d'équilibre est à 67 ans ou plus, et que la décote augmente sans cesse, comment imaginer que quelqu'un puisse prendre sa retraite à 62 ans sans être considérablement précarisé ? Ce gouvernement ne respecte pas les travailleurs et prends les retraités pour des idiots.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.